



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 février 2020

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

L'an deux mil vingt, le cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt huit janvier, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire.**

Présents : M. Henri GUEMENE – M. Ludovic GUITTON – M. Paul BROHAN – M. Thierry AUTRAN
M. Dominique LOYER – M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Fabrice DEPEIGE – M. Alain DUBOIS – M. Paul BROHAN – Mme Sybille DE LA BOUILLERIE – Mme Marie Thérèse CAUDARD –

Absents : M. Yannick LECARS – Marie Thérèse LE RAY – Mme Jocelyne PIQUET

Pouvoirs : Mme Jocelyne PIQUET à M. Claude NEVOUX – Mme Marie Thérèse LERAY à Mme Marie Odile COLINEAUX – M. Yannick LECARS à M. Ludovic GUITTON

Secrétaire de Séance : M. Alain DUBOIS

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Le compte rendu du procès verbal du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2020_02_01 FINANCES – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2020

Les différentes demandes de subventions des associations communales et extra-communales ont été examinées lors du bureau des adjoints du 27 janvier 2020.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES			
DEMANDEURS	MONTANT 2019	VOTES 2020	
APEL École Sainte Magdeleine	2400 €	2 500 €	Voté à l'unanimité
OGEC École ST Magdeleine Dmde en 4 vers (avril, juin, sept et déc.)	52 700 € (62 enfants)	50 150 € (59 enf. x 850 €)	Voté à l'unanimité
		Total Subventions Ecole	52 650 €
Société de Chasse	250 €	300 €	Voté à l'unanimité
Société de Chasse Destruction des ragondins	230 €	230 €	Voté à l'unanimité
Rétrocession aux piégeurs: prime/prise	3.00/prise (114)	3.00/prises	Voté à l'unanimité
AGL Foot	----	-----	
Sport et Nature/Capoeira	300 €	150 €	Voté à l'unanimité
Les Anciens Combattants	100 €	150 €	Voté à l'unanimité
Association jeunes « Grav'sain »	500 €	-----	
		Total Subventions communales	830 € + prime nb ragondins

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA COMMUNALES			
CFA/Chambre des Métiers	150 €	150 €	Voté à l'unanimité (3 élèves -50€/enf)
Harmonie Fanfare de Malansac	200 €	200 €	Voté à l'unanimité
Maison Familiale Rurale / Questembert	50.00 €	50.00 €	Voté à l'unanimité 1 élève(50€/enf)
Union 56 Sapeurs-Pompiers/ODP	100 €	100 €	Voté à l'unanimité 41 pupilles Morbihan
Comité d'animation maison retraite Rochefort en terre	150 €	150 €	Voté à l'unanimité
Accidentés de la vie Rochefort	100 €	100 €	Voté à l'unanimité
Les donateurs de sang de St JACUT	100 €	100 €	Voté à l'unanimité
Chorale Ste Cécile	150 €	150 €	Voté à l'unanimité Chorale église le 14/03/2020
Scout de France « Groupe Malansac »	-----	50 €	Voté à l'unanimité 2 adhérents
		Total Subventions extra- communales	1 050 €
COTISATIONS			
Banque alimentaire - cotisation	80 €	80.00 €	Voté à l'unanimité
Banque alimentaire – subvention	300 €	300.00 €	Voté à l'unanimité
COTISATIONS			
ADMR	3 343.50 €	3 285.00 €	Voté à l'unanimité
Éveil	6 338.40 €	6 191.90 €	Voté à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le versement d'une subvention de 30 € par enfant pour un voyage scolaire - Il s'agit d'une subvention par enfant et par an (collège – lycée)

Madame le Maire, informe les membres du courrier reçu de EMSS, association regroupant l'UGSEL et l'USEP, concernant une demande de subvention pour des kits de matériels sportifs utilisés par l'école Ste Magdeleine. La participation est de 0.15 € par hab.

Les membres du Conseil Municipal, autorisent le versement de 109.50 € (0.15 € x730habitants) à l'EMSS

2020_02_02 FINANCES – FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

- DE PEILLAC

Une participation reçue de l'école publique de Peillac pour l'année 2018/2019, pour un montant de 3 495.74€ correspondant à 6 enfants (dont 1matern) - 1 411.51€/enf mater – 416.85€ /enf primaire.

Les membres du Conseil Municipal, valident cette demande.

- DE MALANSAC/CADEN

Une participation reçue de l'école publique des Tournesols à Malansac pour l'année 2020, pour un montant de 5 980 € correspondant à 10 enfants de la commune scolarisés à l'école des Tournesols 598.00 €/enf.

Les membres du Conseil Municipal, valident cette demande.

2020_02_03 FINANCES : PROPOSITION ENFOUISSEMENT RESEAUX

Enedis continue de rénover ces réseaux (fil dénudé remplacé par du torsadé). Il est proposé à la commune, si elle le souhaite de profiter d'une participation de Morbihan Energies pour enfouir tous les réseaux (Enedis, Telecom, Eclairage public) sur la route de Saint-Martin-sur-Oust. Le montant total prévisionnel des travaux d'effacement serait de 75 171 €HT, après déduction de la participation de Morbihan Energies, il resterait à charge de la commune : 34 315 €. Les travaux se feraient entre 6 et 8 mois suivant étude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et pris connaissance des chiffres décide d'autoriser Madame le Maire à engager la démarche.

2020_02_04 COMMERCE : VALIDATION LOT PEINTURE

Lors de l'appel d'offres en avril 2019, le lot peinture n'avait pas reçu de candidature. La relance de ce lot a été faite le 31 décembre 2019. La commission d'Appel d'offres a été réunie le 22 janvier dernier, une seule enveloppe a été reçue. Après l'analyse des pièces par le cabinet GORY et avis de la CAO du 4 février 2020. Montant estimé par le cabinet GORY : 18 900 € HT

Proposition de l'entreprise DEBAYS de Pleucadeuc, pour un montant de 20 701.90 € HT (10 224.48 € HT commerce –10 477.42 € HT logement 1)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valident l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, en retenant l'entreprise DEBAYS de Pleucadeuc pour un montant de 20 701.90 € HT,

-autorisent Madame le Maire, à le notifier à l'entreprise et signer tous les documents nécessaires.

2020_02_05 COMMERCE : AVENANT N° 2 MO

Dans le cadre du marché de Maitrise d'œuvre le lot « Equipements cuisine » a été sorti du marché et traité (consultation et analyse) directement entre la commune et l'entreprise retenue. Le cabinet GORY, nous adresse un avenant n°2 d'un montant de 1 950 € HT qui correspond à la prise en compte de ce lot « Equipements de cuisine ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, refusent l'avenant n° 2 présenté par le cabinet GORY

2020-02- 06 MODIFICATION DU RIFSEEP

La commune a mis en place le régime indemnitaire « RIFSEEP » tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel, à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce dispositif comprend 2 parts : la partie appelée « IFSE » déterminée en appréciant la cotation des postes et la partie « CIA » fixée au regard de l'entretien professionnel de fin d'année (délibération 2018-01-07)

Madame le Maire explique qu'après les nouvelles compétences demandées à deux agents d'animations (formations BAFD), il est proposé d'augmenter la partie IFSE pour ces deux agents dès lors qu'ils ont commencé leur formation de 37.50 € par mois. Il est donc nécessaire de modifier l'article III de l'annexe à la délibération 2018-01-07 comme suit : Il convient d'attribuer un complément individuel IFSE au regard d'un agent inscrit à la formation BAFD ou titulaire du BAFD. Les autres parties de l'annexe restent inchangées.

La demande de modification a été adressée au Comité Technique du Centre de Gestion qui a émis un avis favorable dans sa séance du 23 janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la modification de l'article III tel qu'il est mentionné ci-dessus, les autres articles restent inchangés (comme annexé).

PERMANENCES ELECTORALES

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain. Le tableau des permanences électorales a été complété lors de la réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Commerce : *Henri GUEMENE* informe les membres du retour des documents de la CCI concernant l'acte de candidature (plusieurs points sont évoqués à insérer dans le cahier des charges)

Transports : *Madame le Maire* informe les membres d'une facture de chez MAURY concernant le transport a été adressé à la commune, il s'agirait d'un arriéré – cette facture est en attente suite prise de compétence transports par la région.

**La séance est clôturée à 22h10 heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2020_02_01 à 2020_02_05**

M.-O. COLINEAUX	H. GUÉMÉNÉ	P. BROHAN
L. GUITTON	C. NEVOUX	Y. LE CARS Pouvoir
D. LOYER	A. DUBOIS	T. AUTRAN
C. GUEHO	F. DEPEIGE	M.-T. CAUDARD
M.-T. LE RAY Pouvoir	J. PIQUET Pouvoir	S. DE LA BOUILLERIE